

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

ST 91-110

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

03 Octobre 1991

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRE PROGRAMME DE CONSTRUCTION ET DE GROSSES REPARATIONS DEMANDE DE SUBVENTION.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

Par lettre du 21 Juin 1991, Monsieur le Président du Conseil Général a adressé en Mairie de ROYAN un courrier par lequel il souhaite obtenir le détail des opérations susceptibles d'être réalisées au cours de l'année 1992 dans les locaux scolaires du 1er degré de ROYAN

Les Services Techniques ont établi un programme de travaux pour un montant de 1.350.000,00 Francs TTC réparti comme suit :

ECOLE L'YEUSE MATERNELLE

- réfection des étanchéités de toiture 150.000,00 Frs

ECOLE Louis BOUCHET PRIMAIRE

- réfection des toitures (dernière tranche) 200.000,00 Frs
- aménagement d'espaces verts 150.000,00 Frs

ECOLE Jules FERRY PRIMAIRE

- réfection des sanitaires 100.000,00 Frs
- réfection du réfectoire 150.000,00 Frs

ECOLE Jules FERRY MATERNELLE

- réfection toiture 200.000,00 Frs
- peinture de 4 salles de classe 90.000,00 Frs

ECOLE MAINE GEOFFROY MATERNELLE

- réfection de 6 salles de classe et du réfectoire 160.000,00 Frs

ECOLE L'YEUSE PRIMAIRE

- construction d'un préau 150.000,00 Frs

Pour bénéficier de l'octroi de subventions, le Conseil Municipal de ROYAN doit se prononcer favorablement sur le programme ci-dessus énuméré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la lettre de Monsieur Le Président du Conseil Général en date du 21 juin 1991
- VU l'avis favorable de la Commission des travaux

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 1992, pour un montant estimé à 1.350.000,00 Francs TTC.
- de solliciter du Conseil Général l'octroi de subventions au taux le plus élevé pour la réalisation du programme
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du Budget pour l'exercice 1992.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents
Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 21 Octobre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint